

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 286**12 juin 1996****SOMMAIRE**

Archives Industrielles Luxembourgeoises, A.s.b.l., Luxembourg	page 13727	(The) Good Holding Company S.A., Luxembourg ...	13720
Baltic Assets S.A., Luxembourg	13682, 13686	Gotia, S.à r.l., Luxembourg	13702
Baroni Impex, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	13682	Ibermat, S.à r.l., Frisange	13702
BBF S.A.H., Esch-sur-Alzette	13682	IB Finance S.A., Luxembourg	13702
Bonalim, S.à r.l., Luxembourg	13687	Immobilière Gardenia, S.à r.l., Luxembourg	13701
Bonal S.A.H., Luxembourg	13686	Immobilière Match S.A., Strassen	13701
British Sky Broadcasting S.A., Luxembourg	13687	Indépendant Télécommunication Consortium S.A., Luxembourg	13700
Bureau d'Architecture et d'Urbanisme Classique, S.à r.l., Frisange	13687	Induco Holding S.A., Luxembourg	13702
Cam Finance S.A., Senningerberg	13686	Intergin S.A., Luxembourg	13705
Caves C.M.C. Candido et Mathias, S.à r.l., Luxembg	13688	International Bond Fund Management Company S.A., Luxembourg	13703
Caves Rommes, S.à r.l., Capellen	13688, 13689	Interwin S.A., Luxembourg	13705
Centdeux S.A., Luxembourg	13688	Italcar S.A., Bertrange	13704
Chang Chun, S.à r.l., Clemency	13688	Jardins d'Europe, S.à r.l., Luxembourg	13705
Commercial European Company, S.à r.l., Strassen	13690	Joinvest S.A.H., Luxembourg	13702
Compagnie Immobilière de Gedinne S.A., Luxembg	13690	KHB Krankenhausberatungs- und Prüfungsgesellschaft mbH, Luxembourg	13705, 13706
Confien International S.A., Luxembourg	13691	Kiemel Immo, S.à r.l., Luxembourg	13706
Congo, S.à r.l., Luxembourg	13726	Kiemel S.A., Luxembourg	13704
Creazioni Attilia S.A., Esch-sur-Alzette	13687	Kimberley S.A., Senningerberg	13706
Crebus S.A.H., Esch-sur-Alzette	13691	Klewe, S.à r.l., Luxembourg	13707
Dancing de la Place, S.à r.l., Luxembourg	13691	Landesbank Rheinland-Pfalz International S.A., Luxembourg	13707
Deutsch-Luxemburgische Beratungs- und Holdinggesellschaft S.A., Luxembourg	13692	Larexa S.A., Luxembourg	13707
Dimer Holding S.A., Luxembourg	13690	Lepuy S.A., Luxembourg	13711
Dimozil S.A., Luxembourg	13693	Lovanium S.A., Luxembourg	13707, 13708
Ducati Holding S.A., Luxembourg	13694	Magdebourg S.A.	13697, 13698
Efulux, S.à r.l., Luxembourg	13694	Marexbel S.A., Luxembourg	13711
Elaco Holding S.A., Luxembourg	13693	Marschal, S.à r.l.	13710
Emiga S.A., Luxembourg	13691, 13692	Matterhorn S.A.H., Luxembourg	13708, 13709
Epicerie Dos Santos, S.à r.l., Mersch	13694, 13695	Metallurgy Trading Finance AG, Luxemburg	13712
Epilux TT Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	13694	Must Interim S.A., Luxembourg	13710
E.T.M. Crystal Pilgrim (Luxembourg) S.A., Luxemburg	13695, 13696	Obli-Valor Conseil S.A., Luxembourg	13711
E.T.M. Crystal Pioneer (Luxembourg) S.A., Luxembourg	13696, 13697	Omniservice S.A., Luxembourg	13710
E.T.M. Luxembourg S.A., Luxembourg	13695	Ondine Holding S.A., Luxembourg	13712
Eurim Holding S.A., Luxembourg	13696	Paradox, S.à r.l., Remich	13712, 13713
Eurointervention S.A., Luxembourg	13696	PAVAGE, Compagnie de Pavage, S.à r.l., Luxbg ...	13690
European Biological Investment Holding S.A., Luxembourg	13697	Pavima, S.à r.l., Remich	13720
European Finance Corporation, Luxembourg	13699	Power Group Holding S.A., Luxembourg	13720
European Music Distribution Holding S.A., Luxembg	13699	Printec S.A., Luxembourg	13713, 13714
Ferrero Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	13698	PRI/TECH, Private American Technology S.A., Luxembourg	13723, 13724
Finatherm Holding S.A., Luxembourg	13699	Progrès Familial S.A., Luxembourg	13714, 13717
First National Holding S.A., Luxembourg	13699	Projectfin S.A., Senningerberg	13709
FPC, Fédération des Professionnels de la Communication, A.s.b.l., Luxembourg	13725	Publicash, Sicav, Luxembourg	13711
Frebag, S.à r.l., Pétange	13692, 13693	Setek, S.à r.l., Luxembourg	13717
Gardenia Blu, S.à r.l., Luxembourg	13700, 13701	Société de Gestion et Travaux S.A., Luxbg	13718, 13719
Gemic S.A.H., Esch-sur-Alzette	13701	Sodemare S.A., Luxembourg	13728
		Teijin Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	13698
		Toitures Zanotti, S.à r.l., Dudelange	13724

BARONI IMPEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Canal.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures.

Ordre du jour:

Changement du siège social.

La S.A.H. BBF, représentée par ses administrateurs en fonction, représentant la majorité du capital social, décide de transférer le siège social de la S.à r.l. BARONI IMPEX, 13, rue Bolivar, L-4037 Esch-sur-Alzette au 30, rue du Canal à L-4050 Esch-sur-Alzette.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11.45 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 7 avril 1995.

V. Collé

D. Baroni.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 1996, vol. 302, fol. 49, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(11604/612/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.**BBF S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Canal.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.00 heures.

Ordre du jour:

Changement du siège social.

Toutes les actions sont présentes ou représentées.

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la S.A.H. BBF, 13, rue Bolivar, L-4037 Esch-sur-Alzette au 30, rue du Canal, L-4050 Esch-sur-Alzette.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10.45 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 7 avril 1995.

V. Collé

M. Pulli

G. Filauero.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 1996, vol. 302, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11605/612/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.**BALTIC ASSETS S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 53.350.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the eighth of February.

Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation established in Luxembourg under the denomination of BALTIC ASSETS S.A., R.C. B Number 53.350, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, dated December 13th, 1995, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at four p.m., Mr John Mills, private employee, residing in Itzig, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Christophe Davezac, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg-Bonnevoie.

The chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the twenty-four thousand ordinary shares of a par value of one Pound Sterling twenty-five pence each, representing the total capital of thirty thousand Pounds Sterling, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate on the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders and their proxy holders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the corporate share capital by contribution in kind of all the ordinary and preference shares in BALTIC Plc in order to bring the corporate capital from GBP 30,000.- to GBP 3,030,000.-.

2. Waiving by the present shareholders of the company of their preferential subscription right.

3. Subscription by BALTIC INVESTMENTS to 2,400,000 ordinary shares of a par value of GBP 1.25. Payment of an issue premium of GBP 28,002,608.

4. Subsequent amendment of Article 5.2. of the Articles of Incorporation in order to give it the following wording:

«**Art. 5.2.** The Corporation has an issued capital of three million and thirty thousand Pounds Sterling (GBP 3,030,000.-), divided into two million four hundred and twenty-four thousand (2,424,000) ordinary shares of one point twenty-five Pounds Sterling (GBP 1.25) each, all of which have been fully paid up. All the ordinary shares which are in

issue are repurchasable by the Corporation out of the proceeds of any new issue which results in the issue of ordinary shares having an aggregate par value of at least GBP 1,000,000.-. The price paid for the ordinary shares so repurchased shall not exceed the par value.»

5. Change of the object of the Company to that of a «Société de Participations Financières» and subsequent amendment of Articles 1, 2.1. and 4 of the Articles of Incorporation.

After approval of the statement of the Chairman and after having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolved to increase the corporate capital by three million (3,000,000.-) Pounds Sterling, so as to bring it from its present amount of thirty thousand (30,000.-) Pounds Sterling to three million and thirty thousand (3,030,000.-) Pounds Sterling by creating and issuing two million four hundred thousand (2,400,000) new shares of a par value of one point twenty-five (1.25) Pounds Sterling each.

The present shareholders having waived their preferential subscription right, these new shares have been entirely subscribed to by BALTIC INVESTMENTS S.A., a company with registered office in Luxembourg, here represented by Mr John Mills, private employee, residing in Itzig, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 8th February, 1996.

Said proxy, after signature *in* varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

All the new shares have been fully paid up by a contribution in kind of all the ordinary and preference shares, i.e. 25,910,125 new ordinary shares of 4 pence each and 29,014 qualifying preference shares of NLG 1,000.- each in the company BALTIC Plc's capital, with registered office at 25/26 Albemarle Street, London, United Kingdom.

In addition, the subscriber has paid an issue premium of GBP 28,002,608.- to be transferred to a special issue premium reserve.

Pursuant to Articles 26-1 and 32-1 of the law on commercial companies, the valuation of the contribution in kind has been confirmed to the undersigned notary by a report dated December 29th, 1995, established by the réviseur d'entreprises COOPERS & LYBRAND, with registered office in L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, which report has the following conclusions:

«Conclusion

Based on the various procedures we have carried out as determined appropriate by us and as noted above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the contribution in kind represented by 25,910,125 New Ordinary Shares of 4p each and 29,014 Qualifying Preference Shares of NLG 1,000.- in BALTIC PLC, a company registered in England, of which the amount of GBP 20,010,000.- to be paid as referred to in paragraphs 14 and 15 above is subtracted, is not at least equal to the nominal value of the 2,400,000 Ordinary Shares of GBP 1.25 each and the corresponding share premium thereon, to be issued by BALTIC ASSETS S.A.

The precited report shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Second resolution

Following the preceding resolution, Article 5.2. of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 5.2.** The Corporation has an issued capital of three million and thirty thousand Pounds Sterling (GBP 3,030,000.-), divided into two million four hundred and twenty-four thousand (2,424,000) ordinary shares of one point twenty-five Pounds Sterling (GBP 1.25) each, all of which have been fully paid up. All the ordinary shares which are in issue are repurchasable by the Corporation out of the proceeds of any new issue which results in the issue of ordinary shares having an aggregate par value of at least GBP 1,000,000.-. The price paid for the ordinary shares so repurchased shall not exceed the par value.»

Third resolution

The General Meeting resolved to change the object of the Company to that of a «Société de Participations Financières».

As a consequence Articles 1, 2.1. and 4 of the Articles of Incorporation are amended and shall read as follows:

«**Art. 1. Law.** The Law of 10 August 1915 governing commercial companies and every statutory modification and reenactment thereof for the time being in force.»

«**Art. 2.1.** The Corporation is a Luxembourg company in the form of a joint stock corporation («société anonyme») called BALTIC ASSETS.»

«**Art. 4. 4.1.** The objects of the company are to conduct the following activities:

(a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form (outside the ambit of the law of 31 July 1929 on holding companies), and to manage, control and develop such interests. The company may in particular borrow funds and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer, exchange, license or otherwise.

(c) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

4.2. Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

4.3. The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects.»

Valuation

For the purpose of registration, the precited capital increase together with the share premium has been estimated to one billion four hundred and forty-seven million five hundred and eleven thousand seven hundred and sixty-seven (1,447,511,767.-) francs.

Expenses

The Company having acquired, pursuant to the resolution one above, all the shares in BALTIC PLC, a company with registered office in the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the Law, dated 29th December 1971, which provides for capital tax exemption.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two hundred and twenty thousand (220,000.-) francs.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit février.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme BALTIC ASSETS S.A., R.C. Numéro B 53.350, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, en date du 13 décembre 1995, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur John Mills, employé privé, demeurant à Itzig.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Christophe Davezac, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les vingt-quatre mille actions ordinaires d'une valeur nominale d'une livre sterling vingt-cinq pence chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente mille livres sterling, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par apport en nature de toutes les actions ordinaires et préférentielles dans BALTIC Plc, pour porter le capital social de la société de GBP 30.000,- à GBP 3.030.000,-.

2. Renonciation au droit de souscription préférentiel par les actionnaires actuels de la société.

3. Souscription par BALTIC INVESTMENTS à 2.400.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,25. Paiement d'une prime d'émission de GBP 28.002.608,-.

4. Modification subséquente de l'article 5.2. des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.2.** La Société a un capital émis de trois millions trente mille (3.030.000,-) livres Sterling, divisé en deux millions quatre cent vingt-quatre mille (2.424.000) actions d'une valeur nominale d'une livre Sterling vingt-cinq pence (1,25) chacune. Toutes les actions ordinaires qui sont émises sont rachetables par la Société au moyen des produits de toute nouvelle émission qui aboutit à l'émission d'actions ordinaires ayant une valeur nominale totale d'au moins GBP 1.000.000,-. Le prix payé pour les actions ordinaires ainsi rachetées n'excédera pas la valeur nominale.

5. Modification de l'objet social en celui d'une «Société de Participations Financières» et modification subséquente des articles 1, 2.1. et 4 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions (3.000.000,-) de livres Sterling, pour le porter de son montant actuel de trente mille (30.000,-) livres Sterling à trois millions trente mille

(3.030.000,-) livres Sterling, par la création et l'émission de deux millions quatre cent mille (2.400.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'une livre Sterling vingt-cinq pence (1,25 GBP) chacune.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites par BALTIC INVESTMENTS S.A., une société avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur John Mills, employé privé, demeurant à Itzig, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 février 1996.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Toutes les nouvelles actions ont été entièrement libérées par un apport en nature de toutes les actions ordinaires et préférentielles, à savoir 25.910.125 «New Ordinary Shares» de 4 pence chacune et 29.014 «Qualifying Preference Shares» de NLG 1.000,- chacune de la société BALTIC Plc, avec siège social aux 25/26 Albemarle Street, Londres, Royaume-Uni.

En outre, le souscripteur a payé une prime d'émission de GBP 28.002.608,- à transférer à une réserve spéciale de prime d'émission.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, l'évaluation de l'apport en nature a été confirmée au notaire instrumentaire par un rapport en date du 29 décembre 1995, dressé par le réviseur d'entreprises COOPERS & LYBRAND, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, lequel rapport arrive aux conclusions suivantes:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées, que nous avons estimées nécessaires et telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport autre qu'en numéraire représenté par 25.910.125 «New Ordinary Shares» de 4p chacune et 29.014 «Qualifying Preference Shares» de NLG 1.000,- dans BALTIC PLC, une société enregistrée en Angleterre, dont le montant de GBP 20.010.000,- restant à verser conformément aux paragraphes 14 et 15 énoncés ci-dessus a été déduit, qui correspond au moins au nombre et à la valeur des 2.400.000 «Ordinary Shares» de GBP 1.25 chacune et la prime d'émission correspondante, qui sera émise par BALTIC ASSETS S.A.»

Le prédit rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5.2. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.2.** La Société a un capital émis de trois millions trente mille (3.030.000,-) livres Sterling, divisé en deux millions quatre cent vingt-quatre mille (2.424.000) actions d'une valeur nominale d'une livre Sterling vingt-cinq pence (1,25) chacune. Toutes les actions ordinaires qui sont émises sont rachetables par la Société au moyen des produits de toute nouvelle émission qui aboutit à l'émission d'actions ordinaires ayant une valeur nominale totale d'au moins GBP 1.000.000,-. Le prix payé pour les actions ordinaires ainsi rachetées n'excédera pas la valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social en celui d'une «Société de Participations Financières». En conséquence, les articles 1, 2.1. et 4 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Loi.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que toutes modifications et remises en vigueur afférentes.»

«**Art. 2.1.** La Société est une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme et avec la dénomination BALTIC ASSETS.»

«**Art. 4. 4.1.** La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

(a) elle peut détenir des participations dans toutes sortes d'entreprises (tout en restant en dehors du champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding), et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations. La Société peut notamment emprunter sous toutes les formes et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute entreprise;

(b) elle peut acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés, que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autre et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement;

(c) elle peut offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou reliés à ces objets.

4.2. Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs. Tous ces bureaux peuvent être ouverts au public.

4.3. La société peut faire toutes les opérations qu'elles jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital, ensemble avec la prime d'émission, est évaluée à un milliard quatre cent quarante-sept millions cinq cent onze mille sept cent soixante-sept (1.447.511.767,-) francs.

Frais

La Société ayant acquis, en vertu de la résolution une ci-dessus, toutes les actions dans BALTIC PLC, société avec siège social dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte, sont estimés à deux cent vingt mille (220.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Mills, C. Davezac, R. Thill, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 89S, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1996.

C. Hellinckx.

(11602/230/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

BALTIC ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 53.350.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 8 février 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

C. Hellinckx.

(11603/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

BONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 33.568.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 1996

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire décident d'établir le siège de leur société à L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

L'assemblée nomme aux fonctions d'Administrateur pour une durée de six ans:

- Madame Carine Bittler, Administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Yves Schmit, Administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Madame Nathalie Triole, Administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2002.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11606/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

CAM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 33.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, vol. 477, fol. 93, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Signature.

(11611/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

CAM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 33.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, vol. 477, fol. 93, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Signature.

(11612/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

BONALIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 43.325.

—
Décision collective des associés en date du 26 mars 1996

Les actionnaires décident d'établir le siège de leur société à L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11607/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

BRITISH SKY BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 53.291.

Il résulte d'une lettre adressée à la Société que Maître Tom Loesch démissionne de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 13 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour la Société

ARTHUR ANDERSEN & Co., Société civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1996, vol. 477, fol. 100, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11608/501/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

BUREAU D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME CLASSIQUE, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: Frisange.
R. C. Luxembourg B 43.570.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

(11609/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

BUREAU D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME CLASSIQUE, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: Frisange.
R. C. Luxembourg B 43.570.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

(11610/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

CREAZIONI ATTILIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.00 heures.

Ordre du jour:

Changement du siège social.

Toutes les actions sont présentes ou représentées.

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la S.A. CREAZIONI ATTILIA, 40, avenue de la Gare, L-4130 Esch-sur-Alzette au 13, rue Bolivar, L-4037 Esch-sur-Alzette.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10.45 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 11 avril 1995.

Pour CREBUS S.A.H.

M. Pulli

V. Collé

Administrateur-délégué

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 1996, vol. 302, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(11623/612/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

CAVES C.M.C. CANDIDO ET MATHIAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.173.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

(11613/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

CENTDEUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 34.328.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution du Conseil d'Administration prise par voie circulaire que:

- Monsieur Agne Svensson, Administrateur de Sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique),
a été coopté Administrateur en remplacement de Monsieur Ulf Johansson, Administrateur démissionnaire.
Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour extrait conforme.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1996, vol. 477, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11616/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

CHANG CHUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Clemency.
R. C. Luxembourg B 43.954.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

(11617/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

CHANG CHUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Clemency.
R. C. Luxembourg B 43.954.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

(11618/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

CAVES ROMMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 32.926.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Aloyse Rommes, négociant, demeurant à L-1544 Luxembourg, 19, rue Funck-Brentano;
- 2.- Madame Jacqueline Welbes, sans état, épouse de Monsieur Aloyse Rommes, demeurant à L-1544 Luxembourg, 19, rue Funck-Brentano;
- 3.- Monsieur Jean-Paul Rommes, employé privé, demeurant à L-8217 Mamer, 16, rue Op Bierg;
- 4.- Monsieur Pierre Welbes, indépendant, demeurant à B-6700 Arlon, 130, rue de Sesselich.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CAVES ROMMES, S.à r.l., avec siège social à Capellen (R.C. Luxembourg B numéro 32.926), a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 15 janvier 1990, publié au Mémorial C, numéro 285 du 18 août 1990, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prédit notaire en date du 11 juin 1992, publiée au Mémorial C, numéro 512 du 9 novembre 1992 et en date du 23 février 1995, publié au Mémorial C, numéro 311 du 7 juillet 1995.

- Que le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cent parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) francs chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sub 1. à 4. sont les seuls associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à la majorité de 90 % des voix, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Aloyse Rommes et Madame Jacqueline Welbes, préqualifiés, déclarent par la présente céder chacun cinq (5) parts sociales, soit un total de dix (10) parts, à Monsieur Pierre Welbes, préqualifié, pour le prix total d'un million de francs (1.000.000,- LUF).

Laquelle somme les cédants reconnaissent avoir reçue, pour chacun à raison de cinq cent mille francs, du cessionnaire avant la signature des présentes et hors de la présence du notaire, ce dont ils consentent bonne et valable quittance, titre et décharge.

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et les associés de ladite société les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

A la suite des cessions de parts sociales ci-avant mentionnées, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Aloyse Rommes, négociant, demeurant à L-1544 Luxembourg, 19, rue Funck-Brentano, trente-cinq parts sociales	35
2.- Madame Jacqueline Welbes, sans état, épouse de Monsieur Aloyse Rommes, demeurant à L-1544 Luxembourg, 19, rue Funck-Brentano, trente-cinq parts sociales	35
3.- Monsieur Jean-Paul Rommes, employé privé, demeurant à L-8217 Mamer, 16, rue Op Bierg, dix parts sociales	10
4.- Monsieur Pierre Welbes, indépendant, demeurant à B-6700 Arlon, 130, rue de Sesselich, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.»

Troisième résolution

Monsieur Jean-Paul Rommes, préqualifié, est déchargé de sa fonction de cogérant.

Les associés actuels accordent pleine et entière décharge à Monsieur Jean-Paul Rommes pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

Monsieur Aloyse Rommes, préqualifié, est confirmé dans ses fonctions de gérant avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Monsieur Pierre Welbes, préqualifié, est confirmé en qualité de cogérant avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature jusqu'à concurrence d'un montant de cent cinquante mille francs (LUF 150.000,-).

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de vingt-cinq mille francs, sont à la charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Constatation

Dont acte, fait et passé à Cap, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Rommes, J. Welbes, J.-P. Rommes, P. Welbes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 1996, vol. 497, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mars 1996.

J. Seckler.

(11614/231/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

CAVES ROMMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Capellen.

R. C. Luxembourg B 32.926.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mars 1996.

J. Seckler.

(11615/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

COMMERCIAL EUROPEAN COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8025 Strassen, 32, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 31.014.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 1996.

Signature.

(11619/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

COMPAGNIE IMMOBILIERE DE GEDINNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.826.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 10 mars 1995

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Edmond Ries, administrateur de la société et décide de nommer Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant à L-8422 Steinfort, 70, rue de Hobscheid en remplacement de Monsieur Edmond Ries.

Pour copie conforme
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11620/643/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

PAVAGE, COMPAGNIE DE PAVAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 1.250.000.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.
R. C. Luxembourg B 23.945.

EXTRAIT

Suite au décès en date du 21 mai 1995 de Monsieur Pierre Rinnen, Associé de la société COMPAGNIE DE PAVAGE, S.à r.l., en abrégé PAVAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, il résulte que Madame Danièle Rinnen-Putz est à présent Associée de ladite société.

La répartition des parts sociales entre les Associés est à présent la suivante:

PIERRE PERRARD ET FILS, S.à r.l.	555
M. Joseph Perrard	70
SOCIETE DE CONSTRUCTIONS GENERALES JEAN-PIERRE RINNEN ET FILS, S.à r.l.	450
Mme Danièle Rinnen-Putz	120
M. Emile Rinnen	55
Total:	1.250

Luxembourg, le 27 mars 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1996, vol. 477, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11621/507/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

DIMER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.642.

Conformément à l'article 5 des statuts, à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 1996, le conseil d'administration du même jour a décidé, à l'unanimité des voix, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à

M^e Gérard Brunner,

administrateur-délégué, qui, par sa seule signature, peut engager valablement la société.

M^e Gérard Brunner est également nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 27 mars 1996.

Pour DIMER HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1996, vol. 477, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11627/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

CONFIEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.537.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 1996.

Pour CONFIEN INTERNATIONAL S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(11622/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

CREBUS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures.

Ordre du jour:

Changement du siège social.

Toutes les actions sont présentes ou représentées.

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la S.A.H. CREBUS, 40, avenue de la Gare, L-4130 Esch-sur-Alzette au 13, rue Bolivar, L-4037 Esch-sur-Alzette.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11.45 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 11 avril 1995.

V. Collé

G. Filauro

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 1996, vol. 302, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(11624/612/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

DANCING DE LA PLACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.040.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

(11625/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

EMIGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.466.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 1996.

Pour EMIGA S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(11633/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

EMIGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.466.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 1996.

Pour EMIGA S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(11634/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

EMIGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.466.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 1996.

Pour EMIGA S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(11635/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

EMIGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.466.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 1996.

Pour EMIGA S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(11636/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

**DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE BERATUNGS- UND HOLDINGGESELLSCHAFT S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.455.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 1996.

Pour DEUTSCH LUXEMBURGISCHE
BERATUNGS- UND HOLDINGGESELLSCHAFT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(11626/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

FREBAG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 48, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.215.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FREBAG, S.à r.l., avec siège social à L-8311 Capellen, 81, route d'Arlon (R.C. Luxembourg B numéro 44.215), constituée par acte du notaire soussigné, à la date du 19 mai 1993, publié au Mémorial C, numéro 411 du 9 septembre 1993.

L'assemblée se compose de:

Madame Mariette Barthelemy, sans état, épouse de Monsieur Pierrot Fretz, demeurant à L-8311 Capellen, 81, route d'Arlon, détentrice de quatre-vingt-dix (90) parts sociales.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (1.000,- LUF), chacune, entièrement souscrites et libérées.
- Que la comparante, ensemble avec Monsieur Pierrot Fretz, employé privé, demeurant à 8440 Steinfort, 89, route de Luxembourg, détenteur de dix (10) parts sociales, sont les seuls associés actuels de ladite société.
- Que par lettre recommandée en date du 27 février 1996, une assemblée générale extraordinaire a été convoquée avec l'ordre du jour suivant:
 - Transfert du siège social de Capellen à L-4760 Pétange, 48, route de Luxembourg.
 - Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Une copie de ladite lettre de convocation, après avoir été signée par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

- Que Monsieur Pierrot Fretz, bien que dûment convoqué, ne s'est pas présenté.
- Qu'il en ressort que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement convoquée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.
- Que l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Capellen à L-4760 Pétange, 48, route de Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Pétange.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de vingt mille francs. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Barthelemy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 1996, vol. 497, fol. 73, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mars 1996.

J. Seckler.

(11655/231/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

FREBAG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 48, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.215.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mars 1996.

J. Seckler.

(11656/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

DIMOZIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

Conseil d'Administration

Conformément aux statuts et aux articles 53 paragraphe 4 et 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et suite à l'autorisation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale, les administrateurs décident, à l'unanimité, d'élire comme administrateur-délégué, Monsieur Marcel Hilbert, qui pourra engager la société par sa seule signature et qui sera chargé de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Le conseil d'administration

J.-M. Vrijdaghs J.-M. Koppe

M. Hilbert

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11628/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

ELACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 12.996.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 1995, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Marcello Ferretti et Guy Kettmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Mme Marie-Claire Zehren, ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1996.

Luxembourg, le 27 mars 1996.

Pour ELACO HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1996, vol. 477, fol. 100, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11632/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

DUCATI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.920.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 1996.

Pour DUCATI HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(11629/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

DUCATI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.920.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 1996.

Pour DUCATI HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(11630/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

EFULUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 53.565.

1) Le pouvoir de signature individuelle de Madame Jeanne Menei a été révoqué.
2) La nomination de Madame Jeanne Menei comme gérante technique pour une durée indéterminée a été confirmée.
3) Monsieur Laurent Broda, président directeur général, demeurant à F-Hoerdt, a été nommé gérant administratif pour une durée indéterminée.

4) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
Luxembourg, le 26 février 1996.

Pour avis sincère et conforme
Pour EFULUX, S.à r.l.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 477, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11631/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

EPILUX TT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66-68, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.263.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 décembre 1992, acte publié au Mémorial C, n^o 101 du 4 mars 1993.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EPILUX TT LUXEMBOURG, S.à r.l.
KPMG Experts-Comptables
Signature

(11641/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

EPICERIE DOS SANTOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 25.826.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

(11637/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

EPICERIE DOS SANTOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 25.826.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

(11638/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

EPICERIE DOS SANTOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 25.826.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

(11639/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

EPICERIE DOS SANTOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 25.826.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

(11640/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

E.T.M. LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
H. R. Luxembourg B 41.749.

Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 25. Mai 1995

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden für die Dauer von einem Jahr gewählt:

Herr W. Stelly;

Herr M. Westenberger;

Herr R. Görbig;

Herr L. Staut.

Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg gewählt.

Unterschriften

Zwei Verwaltungsratsmitglieder

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11646/643/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

E.T.M. CRYSTAL PILGRIM (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
H. R. Luxembourg B 39.226.

Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 19. April 1995

Verweisend auf den Artikel 12 der Gründungsurkunde, überträgt der Verwaltungsrat hiermit das tägliche Management der Gesellschaft und die Vertretung der Gesellschaft bezüglich des täglichen Managements an Herrn Leo Staut, der Vollmacht haben wird, die Gesellschaft zu vertreten und gesetzlich an dritte Parteien zu binden. Die genannten Vollmachten treten ab 19. April 1995 in Kraft.

Mit diesem Beschluss wird Herr Leo Staut als «dirigeant» benannt in Anwendung des Artikels 130 §3 des Gesetzes vom 17. Juni 1994 und des Gesetzes vom 9. November 1990 bezüglich des Luxemburgischen Öffentlichen Schiffsregister.

Unterschriften

Zwei Verwaltungsratsmitglieder

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11642/643/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

E.T.M. CRYSTAL PILGRIM (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
H. R. Luxembourg B 39.226.

Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 26. Mai 1995

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden für die Dauer von einem Jahr gewählt:

Herr W. Stelly;
Herr N. Van den Bosch;
Herr R. Maleve;
Herr P. De Moor;
Herr B. Nuyten;
Herr L. Holt.

Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg gewählt.

Unterschriften

Zwei Verwaltungsratsmitglieder

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11643/643/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

EURIM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.

Conseil d'Administration

Conformément aux statuts et aux articles 53 paragraphe 4 et 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et suite à l'autorisation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale, les administrateurs décident, à l'unanimité, d'élire comme administrateur-délégué, Monsieur Roger Chiron qui pourra engager la société par sa seule signature et qui sera chargé de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 18 mars 1996.

Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11647/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

EUROINTERVENTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.350.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 1996.

Pour EUROINTERVENTION S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(11648/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

E.T.M. CRYSTAL PIONEER (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
H. R. Luxembourg B 39.657.

Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 19. April 1995

Verweisend auf den Artikel 12 der Gründungsurkunde, überträgt der Verwaltungsrat hiermit das tägliche Management der Gesellschaft und die Vertretung der Gesellschaft bezüglich des täglichen Managements an Herrn Leo Staut, der Vollmacht haben wird, die Gesellschaft zu vertreten und gesetzlich an dritte Parteien zu binden. Die genannten Vollmachten treten ab 19. April 1995 in Kraft.

Mit diesem Beschluss wird Herr Leo Staut als «dirigeant» benannt in Anwendung des Artikels 130 §3 des Gesetzes vom 17. Juni 1994 und des Gesetzes vom 9. November 1990 bezüglich der Luxemburgischen Öffentlichen Schiffsregister.

Unterschriften

Zwei Verwaltungsratsmitglieder

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11644/643/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

E.T.M. CRYSTAL PIONEER (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1466 Luxemburg, 2, rue Jean Engling.

H. R. Luxemburg B 39.657.

Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 26. Mai 1995

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden für die Dauer von einem Jahr gewählt:

Herr W. Stelly;

Herr N. Van den Bosch;

Herr R. Maleve;

Herr P. De Moor;

Herr B. Neyten;

Herr L. Holt.

Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxemburg, gewählt.

Unterschriften

Zwei Verwaltungsratsmitglieder

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.(11645/643/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.**EUROPEAN BIOLOGICAL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxemburg B 37.596.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 10 mai 1994

L'assemblée a décidé:

- d'enregistrer, de déposer et d'approuver, à l'unanimité, le bilan au 31 décembre 1993 ainsi que les comptes pertes et profits tels qu'ils ont été présentés;
- de donner décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes;
- de continuer les activités de la société, après avoir pris en considération l'article 100 de la loi du 10 août 1915.

*Le bureau**Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.(11649/576/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.**EUROPEAN BIOLOGICAL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxemburg B 37.596.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 9 mai 1995

L'assemblée a décidé:

- d'enregistrer, de déposer et d'approuver, à l'unanimité, le bilan au 31 décembre 1994 ainsi que les comptes pertes et profits tels qu'ils ont été présentés;
- de donner décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes;
- d'accepter la mise à disposition du mandat du commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE LUXEMBOURGEOISE EUROTRUST S.A. et la nomination de la société EUROPEAN AUDITING S.A. avec siège social à Tortola (B.V.I.) comme nouveau commissaire aux comptes;
- acceptation de la mise à disposition du mandat de l'administrateur-délégué de Monsieur Robert Roth et nomination de Monsieur Christian Faltot comme nouvel administrateur-délégué.

*Le bureau**Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.(11650/576/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.**MAGDEBOURG S.A., Société Anonyme.**

Par la présente FIDUCIAIRE N. AREND dénonce le siège social de la société MAGDEBOURG S.A.

Cette dénonciation prend effet le 19 mars 1996.

N. Arend.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 79, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.(11687/568/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

MAGDEBOURG S.A., Société Anonyme.

Par la présente Monsieur N. Arend démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société MAGDEBOURG S.A.

Cette démission prend effet le 19 mars 1996 pour autant que son mandat n'ait pas pris fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année statutairement tenue le 3^e jeudi du mois de mai 1995.

N. Arend.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 79, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(11688/568/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

TEIJN HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.901.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 1994, la démission des administrateurs, MM. Masao Nishida, Masatsugu Sudoh, Hiroshi Keii ainsi que celle du commissaire aux comptes, M. Kenji Kubo, ont été acceptées. MM. Shigeru Kihara, administrateur de sociétés, Osaka, Japon, Yasutoshi Noguchi, administrateur de sociétés, Osaka, Japon et Takeshi Kobayaschi, administrateur de sociétés, Osaka, Japon, ont été appelés aux fonctions d'administrateur, et M. Kenichi Kikuchi, administrateur de sociétés, Osaka, Japon, a été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1996.

Luxembourg, le 27 mars 1996.

Pour TEIJN HOLDING LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1996, vol. 477, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11737/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

TEIJN HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.901.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mars 1996, le mandat de l'administrateur, M. Yasutoshi Noguchi, ainsi que celui du commissaire aux comptes, M. Kenichi Kikuchi, ont été renouvelés pour une durée de trois ans. MM. Tetsuo Hotchi, administrateur de sociétés, Osaka, Japon et Masahiro Ikeda, administrateur de sociétés, Osaka, Japon, ont été nommés administrateurs, en remplacement de MM. Shigeru Kihara et Takeshi Kobayaschi également pour une durée de trois ans. Tous les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999.

Luxembourg, le 27 mars 1996.

Pour TEIJN HOLDING LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1996, vol. 477, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11738/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

FERRERO HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 11.233.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 1995, le mandat des administrateurs, MM. Silvio Garzelli, Bernard C. Peyer, Gian Carlo Torchio et Antoine Schaller, ainsi que celui du commissaire aux comptes, DELOITTE & TOUCHE EXPERTA, CH-Zurich, ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1996. Monsieur Silvio Garzelli a été confirmé dans ses fonctions de président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 27 mars 1996.

Pour FERRERO HOLDING

(LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1996, vol. 477, fol. 100, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11652/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

EUROPEAN FINANCE CORPORATION.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 21.097.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 décembre 1995, que le siège de la société a été transféré du 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg au 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1996, vol. 477, fol. 101, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11651/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

FINATHERM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.

Conseil d'Administration

Conformément aux statuts et aux articles 53 paragraphe 4 et 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et suite à l'autorisation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale, les administrateurs décident, à l'unanimité, d'élire comme administrateur-délégué, Robert Chalmin qui pourra engager la société par sa seule signature et qui sera chargé de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 12 mars 1996.

Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11653/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

FIRST NATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R. C. Luxembourg B 48.315.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 janvier 1996

La démission de Monsieur Richard Jepson Egglisshaw, demeurant à St. Hélier (Jersey), de Monsieur Philip Jepson Egglisshaw, demeurant à St. Hélier (Jersey), en tant qu'administrateurs de la société FIRST NATIONAL HOLDING S.A., est acceptée et décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997:

- Monsieur Tom Olesen, demeurant à Broendby (Danmark);
- Monsieur F. Michael Boemke, demeurant à Hamburg (Allemagne).

Pour extrait
WOOD, APPLETON, OLIVER & Co. S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1996, vol. 477, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11654/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

EUROPEAN MUSIC DISTRIBUTION HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

AUFLÖSUNG

Im Jahre eintausendneunhundertsechszundneunzig, am vierten März.
Vor dem unterzeichneten Notar Frank Molitor, im Amtssitze in Bad Mondorf.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft EUROPEAN MUSIC DISTRIBUTION HOLDING S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar André Schwachtgen, im Amtssitze in Luxembourg, am 30. Mai 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 455 vom 7. Dezember 1991, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar Frank Molitor, im Amtssitze in Bad Mondorf, am 19. Dezember 1995,

hier vertreten durch die Herren François Peusch, Betriebsprüfer, wohnhaft in Alzingen und Max Galowich, Privatbeamter, wohnhaft in Luxembourg, handelnd in ihrem Namen in der Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder und aufgrund von Artikel 6 der Statuten.

Welche Komporentin den Notar gebeten hat, folgendes zu beurkunden:

- daß die Gesellschaft HOHNER S.A., mit Sitz in L-1130 Luxemburg, 47, rue d'Anvers, gegründet worden ist laut Urkunde, aufgenommen vor Notar André Schwachten, im Amtssitze in Luxemburg, am 3. Juni 1987, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 281 vom 12. Oktober 1987, welche Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde, aufgenommen vor genanntem Notar André Schwachten am 6. Oktober 1987, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 2 vom 4. Januar 1988;

- daß das Kapital der Gesellschaft sich auf fünf Millionen Luxemburger Franken (5.000.000,- LUF) beläuft, eingeteilt in fünftausend (5.000) Aktien mit einem Nennwert von eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF) je Aktie;

- daß die vorgenannte Komparentin Inhaber sämtlicher Aktien geworden ist;

- daß die vorgenannte Komparentin in ihrer Eigenschaft als alleiniger Aktionär ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft aufzulösen;

- daß sie in ihrer Eigenschaft als Liquidator außerdem erklärt:

daß alle Passiva beglichen sind,

daß sie alle Aktiva übernommen hat,

daß die Liquidation der Gesellschaft somit abgeschlossen ist, unbeschadet der Tatsache, daß die vorgenannte Komparentin persönlich für die von der Gesellschaft eventuell eingegangenen und zu diesem Zeitpunkt noch unbekanntenen Verpflichtungen haftet.

Daß die Unterzeichnete sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Entlastung erteilt.

- Daß die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft in L-1130 Luxemburg, 47, rue d'Anvers, aufbewahrt werden.

- Des weiteren wurde das Aktienregister mit den Eintragungen auf allen Namensaktien annulliert.

Für alle Veröffentlichungen und Hinterlegungen, welche vorzunehmen sind, wird dem Träger einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde eine Vollmacht gegeben.

Worüber Urkunde, errichtet in Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Komparentin, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Peusch, M. Galowich, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 14 mars 1996, vol. 458, fol. 29, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mondorf-les-Bains, le 20 mars 1996.

F. Molitor.

(11660/223/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

INDEPENDANT TELECOMMUNICATION CONSORTIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxemburg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 51.106.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 1996 tenue au siège social de la société

L'assemblée a décidé:

a) d'accepter la mise à disposition du mandat d'administrateur de Monsieur Olivier Gaspar demeurant à Algrange (France) et de Madame Karine Schmitt, demeurant à Luxembourg et d'élire comme nouveaux administrateurs, Monsieur Edward Allan Quirke, demeurant à Cape Town (Afrique du Sud) et Monsieur Leon Michael Abel, demeurant à Cape Town (Afrique du Sud);

- de transférer le siège social au 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxemburg;

- de donner décharge entière aux administrateurs sortants.

Le Bureau

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11665/576/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

GARDENIA BLU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxemburg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.541.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 de la société GARDENIA BLU, S.à r.l., enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 38, case 9, et le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 de la société IMMOBILIERE GARDENIA, S.à r.l. ainsi que le bilan de fusion au 31 décembre 1995 des sociétés IMMOBILIERE GARDENIA, S.à r.l. et GARDENIA BLU, S.à r.l. enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 38, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

A. Schwachtgen.

(11657/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

IMMOBILIERE GARDENIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.484.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 de la société GARDENIA BLU, S.à r.l., enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 38, case 9, et le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 de la société IMMOBILIERE GARDENIA, S.à r.l. ainsi que le bilan de fusion au 31 décembre 1995 des sociétés IMMOBILIERE GARDENIA, S.à r.l. et GARDENIA BLU, S.à r.l. enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 38, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

A. Schwachtgen.

(11663/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

GARDENIA BLU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.541.

IMMOBILIERE GARDENIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.484.

Le bilan de fusion et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 de la société GARDENIA BLU, S.à r.l., enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 38, case 9, et le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 de la société IMMOBILIERE GARDENIA, S.à r.l. ainsi que le bilan de fusion au 31 décembre 1995 des sociétés IMMOBILIERE GARDENIA, S.à r.l. et GARDENIA BLU, S.à r.l. enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 38, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

A. Schwachtgen.

(11757/230/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

GEMIC S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures.

Ordre du jour:

Changement du siège social.

Toutes les actions sont présentes ou représentées.

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la S.A.H. GEMIC, 40, avenue de la Gare, L-4130 Esch-sur-Alzette au 13, rue Bolivar, L-4037 Esch-sur-Alzette.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 16.45 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 11 avril 1995.

V. Collé

M. Pulli.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 1996, vol. 302, fol. 50, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(11658/612/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

IMMOBILIERE MATCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 mars 1996 à 9.00 heures à Strassen

Etaient présents:

MM. Jean-Marc Heynderickx, président;

Adrien Segantini, administrateur;

Michel Vergeynst, administrateur.

Ordre du jour:

1. Pouvoirs de signature sur comptes bancaires.

I. Le Conseil décide de donner pouvoir de signature sur les comptes bancaires de la S.A. IMMOBILIERE MATCH ouverts auprès de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT et de la B.I.L. à Messieurs Jean-Marc Heynderickx, Adrien Segantini, Michel Vergeynst, Jacques Van Haelen, Jean-Luc Storme et Jean-Pierre Hubert, agissant conjointement deux à deux et pour des montants illimités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9.30 heures.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 190, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(11664/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

GOTIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 24, avenue de la Porte-Neuve.

—
 Madame K. Kruger-Cruciani donne sa démission de gérante de la GOTIA, S.à r.l.
 L'autorisation d'établissement a été accordée le 8 décembre 1992 sous le n° 69421.

K. Kruger-Cruciani.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 83, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(11659/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.**IB FINANCE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 16.007.

—
 Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 1996, le mandat des administrateurs, MM. Philippe Haquenne et Jean Seywert, n'a pas été renouvelé. Le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, André Hochweiler, Jean Krier et François Steil, ainsi que celui du commissaire aux comptes, M. Laurent Huss, ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002. De ce fait, le nombre des administrateurs a été diminué de six à quatre.

Pour IB FINANCE

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1996, vol. 477, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11661/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.**IBERMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Frisange.

R. C. Luxembourg B 27.582.

—
 Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.(11662/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.**INDUCO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.525.

—
 Il résulte d'une décision prise par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, que Madame Sylvie Fasquel, administrateur, est remplacée par Madame Rolande Krier, employée privée, demeurant à Noertzange et Monsieur François Pfister, commissaire aux comptes, est remplacé par Maître Véronique Achenne, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 76, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11666/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.**JOINVEST S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 34.673.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution du Conseil d'Administration prise par voie circulaire que:

- Monsieur Agne Svensson, Administrateur de Sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique),
 a été coopté Administrateur en remplacement de Monsieur Ulf Johansson, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1996, vol. 477, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11672/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

INTERNATIONAL BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 17.304.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the seventh of March.
Before Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the société anonyme INTERNATIONAL BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., with its principal office in Luxembourg, 2, boulevard Royal, incorporated by a deed established by Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the fifteenth of January one thousand nine hundred and eighty and registered under number B 17.304 with the registre de commerce et des sociétés, Luxembourg.

The meeting was presided over by Mrs Christiane List, bank employee, residing in Rollingen.

The chairman appointed as secretary Mr Francis Guillaume, bank employee, residing in Tintigny.

The meeting elected as scrutineer Mr Bernd Hübinger, bank employee, residing in Eupen.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

The shareholders were duly convened by registered mail on the 27th February 1996 to attend this extraordinary general meeting.

2) It appears from the said attendance list, that 5,999 out of the 8,000 (eight thousand) shares, representing the entire subscribed and fully paid-in share capital are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

3) The agenda is to:

- amend article 24 of the Articles of Incorporation in order to authorize the Board of Directors to decide the payment of interim dividends.

The general meeting upon deliberation unanimously adopted the following resolution:

Sole resolution

It is resolved to amend article 24 of the articles of incorporation of the Company by adding a third paragraph which shall read as follows:

«Subject to the conditions prescribed by law the Board of Directors may decide, at its discretion, the payment of interim dividends.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in the case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 45,000 Luxembourg francs.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the request to sign.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept mars.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 2, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, instrumentant à la date du quinze janvier mil neuf cent quatre-vingt et enregistré au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 17.304.

L'assemblée est présidée par Madame Christiane List, employée de banque, demeurant à Rollingen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Francis Guillaume, employé de banque, demeurant à Tintigny.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Bernd Hübinger, employé de banque, demeurant à Eupen.

Monsieur Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1) Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées aux présentes.

Les actionnaires ont été dûment convoqués à cette assemblée générale extraordinaire par lettre recommandée en date du 27 février 1996.

2) Il résulte de ladite liste de présence que 5.999 sur les 8.000 actions représentant l'intégralité du capital social souscrit et entièrement libéré, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3) L'ordre du jour de l'assemblée est de:
modifier l'article 24 des statuts de la société de façon à autoriser le conseil d'administration à décider du paiement d'acomptes sur dividendes.

Après délibération, cette assemblée générale a adoptée, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé de modifier l'article 24 des statuts de la société par le rajout d'un troisième paragraphe de la teneur suivante:

«Le conseil d'administration peut décider, discrétionnairement, le paiement d'acomptes sur dividendes, sous réserve des conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à 45.000 francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant émis le voeu de signer.

Signé: C. List, F. Guillaume, B. Hübinge, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 89S, fol. 71, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 1996.

C. Hellinckx.

(11668/215/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

ITALCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 53.628.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 février 1996

1. que Maître René Faltz a été nommé président du Conseil d'Administration, conformément à l'article 8 des statuts;
2. que Monsieur Robert Meyer, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à L-7374 Bofferdange, 156A, route de Luxembourg et Monsieur Daniel Durieux, demeurant à L-1344 Luxembourg, 17, rue Clémenceau, ont été nommés conjointement délégués à la gestion journalière des affaires de la société. Monsieur Robert Meyer portera le titre d'administrateur-délégué. Monsieur Daniel Durieux portera le titre de directeur.

Ces nominations sont faites en conformité avec l'article 60 de la loi du 10 avril 1915 sur les sociétés commerciales, et de l'article 9 des statuts, ainsi qu'en conformité avec la résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 janvier 1996;

3. que tous les actes entrant dans la gestion journalière des affaires de la société devront être signés conjointement par l'administrateur-délégué et le directeur.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 87, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11670/263/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

KIEMEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 46.163.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 89S, fol. 82, case 9, que:

- la société anonyme holding KIEMEL S.A., R.C. B Numéro 46.163, a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 104 du 21 mars 1994;

- le capital social de cette société est de neuf millions (9.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune;

- l'actionnaire unique s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société KIEMEL S.A. Il prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;
- l'actionnaire unique en sa qualité de liquidateur de la société KIEMEL S.A. déclare que tout le passif de la société KIEMEL S.A. est réglé;
- l'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;
- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

A. Schwachtgen.

(11675/230/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

INTERGIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 47.115.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 86, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 1996.

Signature.

(11667/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

INTERWIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 47.116.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 86, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 1996.

Signature.

(11669/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

JARDINS D'EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 22.900.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

(11671/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

**KHB KRANKENHAUSBERATUNGS- UND PRÜFUNGSGESELLSCHAFT mbH,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg.

H. R. Luxembourg B 51.810.

Im Jahre eintausendneunhundertsechsdneunzig, am achtundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Gérard Lecuit, Notar im Amtswohnsitze in Hesperange.

Ist erschienen:

Herr Karl Heinz Bleser, Unternehmensberater, wohnhaft in D-21603 Buxtehude, Bahnhofstrasse 48/50, hier vertreten durch Herrn Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, wohnhaft in Luxembourg, handelnd aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Buxtehude, am 26. Februar 1996.

Vorgenannte Vollmacht bleibt, nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie angegeben, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft KHB KRANKENHAUSBERATUNGS- UND PRÜFUNGSGESELLSCHAFT mbH, mit Sitz in Luxembourg, welche gegründet wurde laut Urkunde des amtierenden Notars am 14. Juli 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 510 vom 5. Oktober 1995 und deren Satzung zuletzt abgeändert wurde laut Urkunde des amtierenden Notars vom 10. November 1995, im Begriff veröffentlicht zu werden im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, folgenden Beschluss gefasst hat:

Einzigster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst, Absatz 2 von Artikel 2 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2. Absatz 1.** Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist die Beratung, Prüfung (ausserhalb des Rahmens der vom Gesetz vom 28. Juni 1984 über den Beruf des Wirtschaftsprüfers vorgesehenen Tätigkeiten), Wirtschaftlichkeitsbegutachtung von Krankenhäusern und Einrichtungen des Gesundheits- und Pflege- sowie des Rehabilitierungs- und Alterspflegewesens.»

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Sunnen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 89S, fol. 65, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations erteilt.

Hesperange, den 28. März 1996.

G. Lecuit.

(11673/220/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

**KHB KRANKENHAUSBERATUNGS- UND PRÜFUNGSGESELLSCHAFT mbH,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 mars 1996.

G. Lecuit.

(1674/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

KIEMEL IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 46.598.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 89S, fol. 82, case 8, que:

- la société à responsabilité limitée KIEMEL IMMO, S.à r.l., R.C. B Numéro 46.598, a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 104 du 21 mars 1994;
- les statuts de ladite société ont été modifiés suivant un acte reçu par le même notaire en date du 17 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 185 du 11 mai 1994;
- le capital social de cette société est de deux millions (2.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune;
- l'associé unique s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société KIEMEL IMMO, S.à r.l.

Il prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

- l'associé unique en sa qualité de liquidateur de la société KIEMEL IMMO, S. à r.l. déclare que tout le passif de la société KIEMEL IMMO, S.à r.l. est réglé;
- l'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;
- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

A. Schwachtgen.

(11676/230/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

KIMBERLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 43.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, vol. 477, fol. 93, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Signature.

(11677/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

KLEWE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.385.

Le bilan au 30 septembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 91, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 1996.

Pour ordre
FIDUCIAIRE DU LIMPERTSBERG S.C.
Signature

(11678/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2010 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 15.585.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1996, vol. 477, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 1996.

LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A.
Signature

(11682/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

LAREXA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 45.788.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg, le 21 mars 1996 a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- le siège social est transféré à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau;
- M. Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, est élu administrateur en remplacement de M. Fabrizio Codoni;
- la société TAXCONTROL S.A., avec siège social Lugano/Suisse, est élue comme nouveau commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire démissionnaire;
- décharge pleine et entière a été accordée à l'administrateur et au commissaire sortants.

Pour extrait conforme
Signature
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11683/693/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

LOVANIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 45.651.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOVANIUM S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire à la date du 29 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 20 du 19 janvier 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lennart Stenke, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Edeltraud Betti, employée privée, demeurant à Oberanven.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Steve Ludig, comptable, demeurant à Weilerbach.

Le bureau ainsi composé, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 2, paragraphe 2 des statuts.
2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée sur les points portés à l'ordre du jour.

Les faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de conférer au paragraphe 2 de l'article 2 des statuts dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Deuxième paragraphe.** La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet, ainsi que l'exportation et l'importation de biens et valeurs de toutes espèces. Elle pourra faire toutes opérations immobilières, telles que la promotion immobilière, la maîtrise d'oeuvre, l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Stenke, E. Betti, S. Ludig, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 21 mars 1996, vol. 458, fol. 31, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 mars 1996.

A. Lentz.

(11685/221/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

LOVANIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 45.651.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 mars 1996.

A. Lentz.

(11686/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

MATTERHORN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MATTERHORN S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 103 du 6 mars 1993.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Robert Klopp, employé privé, demeurant à Leudelage.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions (1.250) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social de dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 18.750.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-), par la création de dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits

et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 18.750.000,-).

b) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

c) Souscription et libération des actions nouvelles par FINACAP S.A.

d) Mise en concordance de l'article 4 des statuts avec les résolutions qui précèdent.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (18.750.000,-), en vue de le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-) à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,-) par la création de dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces.

Souscription - Libération

Et à l'instant est intervenue au présent acte, la société anonyme FINACAP S.A., avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Emile Dax, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare souscrire au nom de sa mandante les dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société anonyme FINACAP S.A., préqualifiée.

Les nouvelles actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (18.750.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

L'assemblée prend acte de la renonciation de l'unique autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel ainsi que cela résulte d'une procuration ci-annexée.

Deuxième résolution

Suite à cette décision, l'article quatre, 1^{er} alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,-), représenté par vingt mille actions (20.000) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-).»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à environ deux cent quarante mille francs luxembourgeois (240.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, R. Klopp, K. Rollinger, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mars 1996, vol. 822, fol. 85, case 10. – Reçu 187.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Sand.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 mars 1996.

F. Kessler.

(11691/219/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

MATTERHORN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 mars 1996.

F. Kessler.

(11692/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

PROJECTFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 27.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, vol. 477, fol. 93, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Signature.

(11714/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

MUST INTERIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 48.251.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 janvier 1996

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. En raison du fait que la société MUST INTERIM est confrontée à divers problèmes en raison d'agissements pour le moins négligents de la FIDUCIAIRE DU CENTRE, les actionnaires ont perdu la confiance requise dans la FIDUCIAIRE DU CENTRE, de sorte qu'il est mis fin au mandat de Commissaire aux Comptes de la FIDUCIAIRE DU CENTRE avec effet au 31 janvier 1996.

La décharge est actuellement réservée.

2. Les actionnaires nomment Commissaire aux Comptes avec effet au 1^{er} février 1996, la Société UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., ayant son siège social au 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 97, case 8. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11695/643/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

MARSCHAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 mars 1996 à Luxembourg, 7, route d'Esch

(1) Présences:

- Monsieur Karl Weiland, représentant 60% des parts sociales;
- Madame Christine Weiland-Marschal, représentant 40% des parts sociales.

(2) Ordre du jour:

Désignation d'un nouveau gérant technique en remplacement de l'actuel.

(3) Constitution du bureau de l'assemblée:

- Monsieur Weiland, président;
- Madame Marschal, secrétaire.

(4) Décision:

Madame Marschal Christine est désignée gérant technique.

La démission de Madame Schwaller est acceptée et le quitus est accordé.

Fait à Luxembourg, le 2 mars 1996 clos à 12.00 heures.

Signé: M. K. Weiland, C. Marschal.

«Bon pour démission du poste de gérant technique.»

Signé: Mme Schwaller Marie-Thérèse.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1996, vol. 477, fol. 102, case 10. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11690/302/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

OMNISERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 1977, publié au Mémorial C, numéro 222 du 7 octobre 1977, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, alors de résidence à Rambrouch, en date du 22 décembre 1978, publié au Mémorial C, numéro 81 du 14 avril 1979 et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 mars 1986, publié au Mémorial C, numéro 172 du 28 juin 1986 au capital de 1.250.000,- francs belges.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 mars 1996,

documentant les déclarations de l'actionnaire unique, que la société anonyme OMNISERVICE S.A., avec siège social à Luxembourg,

se trouve dissoute et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de ladite société seront conservés pendant 5 ans au siège de ladite société à Luxembourg, 5, rue Aldringen.

Pour extrait conforme, délivré à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 mars 1996.

F. Kessler.

(11698/219/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

MAREXBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 43.397.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 15 février 1996

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Paul Defays en tant qu'administrateur-délégué et administrateur de la société.

Il n'est pas pourvu en son remplacement.

Le nombre des administrateurs passe de quatre à trois.

Le Conseil d'Administration décide de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Madame Françoise Vanhelmont qui portera le titre d'Administrateur-Délégué et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

Pour copie conforme
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11689/643/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

LEPUY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 45.609.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg, le 21 mars 1996 a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- le siège social est transféré à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau;
- M. Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, est élu administrateur en remplacement de M. Fabrizio Codoni;
- la société TAXCONTROL S.A., avec siège social Lugano/Suisse, est élue comme nouveau commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire démissionnaire;
- décharge pleine et entière a été accordée à l'administrateur et au commissaire sortants.

Pour extrait conforme
Signature
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 80, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11684/693/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

OBLI-VALOR CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 46.951.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 477, fol. 103, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

F. Nilles

L. Grégoire

(11697/010/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

PUBLICASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.213.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour PUBLICASH, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature

Signature

(117150/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

METALLURGY TRADING FINANCE, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
H. R. Luxembourg B 52.104.

Auszüge aus den Protokollen der Generalversammlung und der Sitzung des Verwaltungsrates vom 7. März 1996

Sind Mandatäre der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung, welche über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2000 befindet:

(A) Verwaltungsrat

- Herr André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, delegiertes Verwaltungsratsmitglied;
- Herr Charles Lahyr, docteur en droit, Esch-sur-Alzette;
- Herr Albert Wildgen, avocat, Luxembourg.

(B) Kommissar

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.
Luxembourg, den 14. März 1996.

Für gleichlautende Mitteilung
Für METALLURGY TRADING FINANCE S.A.
KPMG, FINANCIAL ENGINEERING
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 477, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11696/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

ONDINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 45.613.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg, le 21 mars 1996 a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- le siège social est transféré à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau;
- M. Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, est élu administrateur en remplacement de M. Fabrizio Codoni;
- la société TAXCONTROL S.A., avec siège social Lugano/Suisse, est élue comme nouveau commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire démissionnaire;
- décharge pleine et entière a été accordée à l'administrateur et au commissaire sortants.

Pour extrait conforme
Signature
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1996, vol. 477, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11699/693/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

PARADOX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze mars.
Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1. Monsieur Mahmoud Rafii Tabrizi, commerçant, demeurant à Aspelt;
2. La société anonyme NOBILIS CARPET AND HANDICRAFT A.G., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare «Centre Nobilis»,

ici représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur Mahmoud Rafii Tabrizi, préqualifié,
- Madame Kerstin Stehr, sans état, demeurant à Aspelt.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée PARADOX, avec siège social à Remich, a été constituée par acte du notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 20 février 1991, publié au Mémorial C, numéro 348 du 25 septembre 1991, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Georges d'Huart, en date du 18 novembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 146 du 5 avril 1993 et par acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 septembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 623 du 7 décembre 1995.

- Que le capital social est fixé à cinq cents parts sociales de cinq mille francs (500.000,-LUF), divisé en cent parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sont les seuls associés actuels de ladite société.

- Que les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Mahmoud Rafii Tabrizi, préqualifié, cède par les présentes une (1) part sociale qu'il détient dans la prédite société à la société anonyme NOBILIS CARPET AND HANDICRAFT A.G., préqualifiée, qui accepte, au prix de cinq mille francs (5.000,- LUF), laquelle somme le cédant reconnaît avoir reçue de la cessionnaire avant la signature des présentes et hors de la présence du notaire, ce dont elle consent bonne et valable quittance, titre et décharge.

Cette cession de part est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite, est propriétaire de la part sociale lui cédée à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A la suite de la cession de parts sociale ci-avant mentionnée, l'article 5 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), divisé en cent parts sociales de cinq mille (5.000,-) francs chacune, entièrement souscrites par la société anonyme NOBILIS CARPET AND HANDICRAFT A.G., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare «Centre Nobilis».

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de vingt mille francs, sont à la charge de la société, et l'associé unique s'y engage personnellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Rafii Tabrizi, K. Stehr, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mars 1996, vol. 497, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlinck.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mars 1996.

J. Seckler.

(11700/231/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

PARADOX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mars 1996.

J. Seckler
Notaire

(11701/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

PRINTEC S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am elften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex Weber, mit Amtswohnsitz in Niederkerschen.

Fand die ausserordenliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft PRINTEC S.A., mit Gesellschaftssitz in L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois, statt.

Die vorerwähnte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 1. September 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 572 vom 9. November 1995.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Fräulein Sonja Muller, Sekretärin, wohnhaft in Trier, welche zum Sekretär Herrn Frank Schneider, Privatbeamter, wohnhaft in Gonderingen bestellt.

Die Generalversammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Jean-David Van Maele, Tax-assistant, wohnhaft in Herbron.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

1. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem amtierenden Notar unterzeichnet.

2. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtmässig zusammengetreten.

3. Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

Abänderung von Artikel 4 der Satzung.

Nach Beratung fasst die Versammlung dann einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Versammlung beschliesst, Artikel 4 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Erstellung, der Kauf und Verkauf, die Vermietung und der Betrieb von Warenautomaten sowie An- und Verkauf und Handel mit Maschinen aller Art, insbesondere Computern und Schlüsselmaschinen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen, welche sich direkt oder indirekt auf das Obenstehende beziehen und/oder es begünstigen.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg-Stadt, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, die Intervenenten und die Mitglieder des Büros, haben alle gegenwärtige Urkunde unterschrieben mit dem Notar, mit dem Vermerk, dass kein Aktionär zu unterzeichnen verlangt hat.

Gezeichnet: S. Muller, F. Schneider, J.D. Van Maele, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 19 mars 1996, vol. 406, fol. 90, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Für gleichlautende Abschrift auf freies Papier, der Gesellschaft auf Verlangen erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 27. März 1996.

A. Weber.

(11705/236/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

PRINTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(11706/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

PROGRES FAMILIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROGRES FAMILIAL, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire Albert Stremmer, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 17 août 1966, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 125 du 23 septembre 1966, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu également par-devant ledit notaire Albert Stremmer, en date du 6 septembre 1979, publié au susdit Mémorial C, numéro 284 du 4 décembre 1979.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, demeurant à Olm,

qui désigne comme secrétaire, Madame Francine Herkes, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Guy Fasbender, employé privé, demeurant à Vlessard (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1. Que la présente assemblée générale a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de PROGRES FAMILIAL S.A.

2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

3. Modification de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

4. Modification de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

5. Modification de l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale

procède à l'élection définitive lors de sa première réunion. La durée du mandat d'administrateur est fixée par l'assemblée générale mais ne peut pas dépasser six (6) ans.»

6. Modification du troisième alinéa de l'article 7 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.»

7. Modification de l'article 9 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts, est de la compétence du conseil d'administration.»

8. Modification de l'article 11 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

9. Modification de l'article 12 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale mais ne peut pas dépasser six (6) ans.»

10. Suppression de l'article 13 des statuts et rénumérotation subséquente des autres articles.

11. Modification de l'article 15 (article 14 nouveau) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunira dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à onze (11.00) heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Chaque action donne droit à une voix.

Le Conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.»

12. Modification de l'article 17 (article 16 nouveau) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

13. Modification de l'article 18 (article 17 nouveau) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.»

14. Modification de l'article 19 (article 18 nouveau) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

15. Suppression de l'article 20 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés comme suit:

- Au Mémorial en date des 22 novembre 1995 et 7 décembre 1995, et

- Au Letzeburger Journal en date des 22 novembre 1995 et 7 décembre 1995.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les dix mille (10.000) actions représentant l'intégralité du capital social, une (1) action est représentée à la présente assemblée.

V.- Le Président informe l'assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire avait été convoquée pour le 13 novembre 1995 et que le quorum pour délibérer sur les points portés à l'ordre du jour n'était pas atteint.

La présente assemblée peut donc valablement délibérer, quelle que soit la portion du capital représenté, conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de PROGRES FAMILIAL S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion. La durée du mandat d'administrateur est fixée par l'assemblée générale mais ne peut pas dépasser six (6) ans.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article 7 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts, est de la compétence du conseil d'administration.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale mais ne peut pas dépasser six (6) ans.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 13 des statuts et de procéder à la renumérotation subséquente des autres articles.

Onzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 (article 14 nouveau) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunira dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à onze (11.00) heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Chaque action donne droit à une voix.

Le Conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.»

Douzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 (article 16 nouveau) des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

Treizième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 18 (article 17 nouveau) des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.»

Quatorzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 (article 18 nouveau) des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

Quinzième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 20 des statuts.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises séparément.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Van Reeth, F. Herkes, G. Fasbender, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 1996, vol. 457, fol. 100, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Gloden.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 1996.

F. Molitor.

(11712/223/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

PROGRES FAMILIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

F. Molitor.

(11713/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

SETEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

*Assemblée Générale Extraordinaire de la S.à r.l. SETEK en date du 22 décembre 1995,
route d'Arlon 124 à L-1150 Luxembourg*

Les débats sont ouverts à 11.00 heures

Le bureau est formé par:

Monsieur J. Litwak, Président

Madame D. Detournay, Scrutateur

Monsieur A. Gerin, Secrétaire

Deux actionnaires sont présents: 500 parts sociales sont représentées.

Ordre du jour

1. Démission et décharge du gérant.
2. Nomination d'un nouveau gérant.
3. Divers.

Procès-verbal

1. Démission et décharge du gérant

L'Assemblée accepte la démission comme gérant de Monsieur M. Lepoutre avec effet immédiat et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.

2. Nomination d'un nouveau gérant

L'Assemblée nomme comme nouveau gérant, la sprl BJL, sise 185, avenue des Combattants à 1470 Bousval (Belgique) Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001

3. Divers

Les débats sont clôturés à 11.30 heures.

Les administrateurs

Signature	Signature	Signature
Président	Scrutateur	Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11723/643/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

SOCIETE DE GESTION ET TRAVAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.477.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire à Sanem, agissant en son nom personnel et en remplacement de son collègue empêché, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, auquel dernier restera la présente minute.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE GESTION ET TRAVAUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numero B 20.477, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 25 avril 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 juillet 1983, numéro 182. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Metzler en date du 10 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 août 1993, numéro 351, et en date du 20 décembre 1995, non encore publié.

L'assemblée est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Paul Ulveling, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président nomme Monsieur Emile Tytgadt, administrateur de sociétés, demeurant à Brugge, comme secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutateurs, Monsieur Yves Goffaux, directeur, demeurant à Crauthem et Monsieur Maurice Lising, docteur en droit, demeurant à Spa (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, Président expose et prie les notaires instrumentants de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

« - La société a pour objet tant pour son compte que pour celui de tiers, l'achat, la vente, l'échange, la promotion, l'entretien, la gestion, la location sous quelque forme que ce soit, et la mise en valeur de tous biens immeubles et droits immobiliers.

En conséquence et relativement à l'objet ci-avant:

- la société peut faire le commerce des matériaux de construction; elle peut donc acheter, vendre, louer et prendre en location tout matériel, matériaux et marchandises généralement quelconques;

- elle peut acheter, vendre tous biens immeubles, les prendre ou les donner à bail, sous quelque forme que ce soit, procéder à des lotissements, divisions horizontales d'immeubles, établir des statuts de copropriété et concéder tous droits réels;

- elle peut emprunter, avec ou sans garanties réelles ou personnelles, pour l'exécution des activités entreprises par elle ou pour compte de tiers; elle peut également prêter à des tiers des fonds pour l'exécution de travaux publics ou privés; elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet;

- la société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.»

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que la présente assemblée a dûment été convoquée par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires en date du 16 février 1996.

IV. - Que suivant la liste de présence toutes les actions sont présentes ou représentées et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. - Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

« - La société a pour objet tant pour son compte que pour celui de tiers, l'achat, la vente, l'échange, la promotion, l'entretien, la gestion, la location, sous quelque forme que ce soit, et la mise en valeur de tous biens immeubles et droits immobiliers.

En conséquence et relativement à l'objet ci-avant:

- la société peut faire le commerce des matériaux de construction; elle peut donc acheter, vendre, louer et prendre en location tout matériel, matériaux et marchandises généralement quelconques;

- elle peut acheter, vendre tous biens immeubles, les prendre ou les donner à bail, sous quelque forme que ce soit, procéder à des lotissements, divisions horizontales d'immeubles, établir des statuts de copropriété et concéder tous droits réels;

- elle peut emprunter, avec ou sans garanties réelles ou personnelles, pour l'exécution des activités entreprises par elle ou pour le compte de tiers; elle peut également prêter à des tiers des fonds pour l'exécution de travaux publics ou privés; elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet;

- la société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet tant pour son compte que pour celui de tiers, l'achat, la vente, l'échange, la promotion, l'entretien, la gestion, la location, sous quelque forme que ce soit et la mise en valeur de tous biens immeubles et droits immobiliers.

En conséquence et relativement à l'objet ci-avant:

- la société peut faire le commerce des matériaux de construction; elle peut donc acheter, vendre, louer et prendre en location tout matériel, matériaux et marchandises généralement quelconques;

- elle peut acheter, vendre tous biens immeubles, les prendre ou les donner à bail, sous quelque forme que ce soit, procéder à des lotissements, divisions horizontales d'immeubles, établir des statuts de copropriété et concéder tous droits réels;

- elle peut emprunter, avec ou sans garanties réelles ou personnelles, pour l'exécution des activités entreprises par elle ou pour le compte de tiers; elle peut également prêter à des tiers des fonds pour l'exécution de travaux publics ou privés; elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet;

- la société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à trente-cinq mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus des notaires par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Ulveling, E. Tytgadt, Y. Goffaux, M. Lising, J.J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 1996, vol. 497, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): g. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mars 1996.

J. Seckler.

(11726/231/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

SOCIETE DE GESTION ET TRAVAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 20.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mars 1996.

J. Seckler.

(11727/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

PAVIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich, 21, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 30.103.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sous seing privé, dûment notifié à la société, de la société PAVIMA, S.à r.l., ayant son siège social à Remich, 21, route de Vin, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, le 17 février 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 174 du 24 juin 1989, que Monsieur Jean-Paul Gales, commerçant, demeurant à Remich, a cédé ses 50 parts sociales à Monsieur Nico Felten, commerçant, demeurant à Bascharage, et que les parts sociales sont dorénavant réparties comme suit:

1. Monsieur Nico Felten, commerçant, demeurant à Bascharage, cinq cent vingt-cinq parts sociales	525
2. Monsieur Fernand Krantz, commerçant, demeurant à Sandweiler, quatre cent soixante-quinze parts sociales	475
Total: mille parts sociales	1.000

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au registre de commerce.

Remich, le 11 mars 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Remich, le 14 mars 1996, vol. 173, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11702/221/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.**POWER GROUP HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

H. R. Luxembourg B 40.089.

Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung, die am 6. Juni 1995 am Gesellschaftssitz stattfand

Die Versammlung hat beschlossen:

- Die Bilanz zum 31. Dezember 1994 sowie die Gewinn- und Verlustrechnung, so wie sie vorgelegt wurden, einstimmig zu genehmigen und beim Gericht zu hinterlegen.
- Den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar volle Entlastung zu erteilen bis zum heutigen Tag.
- Den Rücktritt der Fiduciaire luxembourgeoise EUROTRUST S.A. als Kommissar zu akzeptieren, und die Gesellschaft EUROPEAN AUDITING S.A. mit Sitz in Tortola (B.V.I.) zum neuen Kommissar zu wählen.
- Den Rücktritt des Verwaltungsratsvorsitzenden, Herrn Robert Roth, wohnhaft in Audun-le-Tiche (F) zu akzeptieren und Herrn Marion Thill, wohnhaft in Luxembourg, zum neuen Verwaltungsratsvorsitzenden zu wählen.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11703/576/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.**THE GOOD HOLDING COMPANY S. A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.222.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the ninth of March.

Before Us Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, has been held the extraordinary general shareholders meeting of the shareholders of the company THE GOOD HOLDING COMPANY S.A., with registered office in Luxembourg, 4, boulevard Royal, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated 11th of October 1991, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 119 dated 2nd of April 1992.

The assembly is presided over by Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg, who appoints as secretary Mademoiselle Florence Le Dily, administrateur de sociétés, demeurant à Hagondange.

The assembly elects as scrutineer Maître Charles Duro, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

The office such constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Information about the Company's current operations and approval of the report of the Board of Directors addressed to the shareholders relative to the proposed mode of liquidation of the Company.

2) Decision to proceed to the dissolution of THE GOOD HOLDING COMPANY S.A., and to pronounce its liquidation as of today.

3) Appointment of a Liquidator.

4) Determination of powers allowed to the Liquidator.

5) Remuneration of the Liquidator.

6) Election of a statutory auditor.

7) Other business.

II. The notice including the agenda of this meeting was given to the shareholders in estate of Article 70 of the coordinated law for companies by registered letters.

III. That the shareholders present or represented, the proxy holders of the shareholders present and the number of shares which they hold are indicated on an attendance list, this attendance list after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *ne varietur* by the bureau and the notary.

IV. That it appears from the attendance list that from the three hundred and forty-nine thousand three hundred and forty-eight (349,348) shares, representing the entire share capital, are present or represented at the present meeting two hundred and seventy-nine thousand six hundred and fifty-one (279,651) shares.

V. That the present meeting is properly constituted and can validly deliberate and decide on the items referred to in the agenda.

The board having informed the shareholders about the current operations and given report relative to the mode of liquidation.

Mr Anders Hvide, managing director of the company is contacted by phone by the office of the meeting in order to answer a question of the shareholder SEATANKERS MANAGEMENT Co. Ltd. The representative of SEATANKERS MANAGEMENT Co. Ltd. ask the following question: «In the notes attached to the balance sheet as per December 31th, 1995 sent to the shareholders of the company among others, the following is stated in note 8:

«Advances from shareholder to be repaid by April 28th, 1996 - 270,000,- US dollars.»

The representative of SEATANKERS MANAGEMENT Co. Ltd. asks Mr Anders Hvide, managing director of the company, if on April 28th, 1996, the company will repay to SEATANKERS MANAGEMENT Co. LTD the amount of 270,000,- US dollars plus interest.

Mr Anders Hvide declares: «The amount of 270,000,- US dollars as principal due by the company to SEATANKERS MANAGEMENT Co. Ltd. will actually be paid on April 28th, 1996. Interest on the amount will be paid, the amount of which has to be determined.»

The general shareholders meeting after deliberation has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders approve the report of the Board of Directors relative to the mode of liquidation of the Company. This report will be attached to the present minutes.

The resolution passed with 272,451 shares voting for and 7,200 shares voting against.

Second resolution

The shareholders resolve to proceed to the dissolution of THE GOOD HOLDING COMPANY S.A. and pronounce its liquidation as of today.

The resolution passed with 272,451 shares voting for and 7,200 shares voting against.

Third resolution

Mr Anders Hvide, managing director, residing in Oslo will act as Liquidator of the Company. The resolution passed with 272,451 shares voting for and 7,200 shares voting against.

Fourth resolution

According to the mode of liquidation of the Company proposed in the report of the Board of Directors and approved by the shareholders, the following powers are conferred to the Liquidator:

* The Liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

* The Liquidator may act as specified by article 144 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies.

* The Liquidator is authorized to repurchase the own shares of the Company at a price which will be fixed by the Liquidator and which will not be superior to 14.- USD per share. The offer will have to be addressed to each shareholder.

* The Liquidator shall pay the debts of the Company.

* The Liquidator shall distribute to each shareholder on a pro rata basis the remaining assets of the Company on basis of its holding of shares of MINDEX ASA and by cash remainder after payment of debts.

The resolution passed with 272,451 shares voting for and 7,200 shares voting against.

Fifth resolution

The Liquidator will be remunerated on a spent time basis by the Company.

The resolution passed with 272,451 shares voting for and 7,200 shares voting against.

Statement

The representative of SEATANKERS MANAGEMENT Co. Ltd. declared that resolutions number 1 to 5 included are in breack of a shareholders agreement dated February 7, 1994, between John Frederiksen and Sture Eriksen and on April 28, 1994, between the company and the following shareholders SEATANKERS MANAGEMENT Co. Ltd., Claus Johansen, DNO AS., SINGA SKY Ltd., Sture Eriksen and that those resolutions will prejudice the rights which SEATANKERS MANAGEMENT Co. Ltd. has as creditor of the company as per the terms of the writ of summons served on the company on April 18th, 1995.

He further declared to reserve all rights in order to challenge the resolutions taken.

Mr Anders Hvide, managing director of the company, refers to a communication between SEATANKERS MANAGEMENT Co. Ltd.'s lawyer (Me Drevvatne) and himself according to which above issues have been dealt with.

Sixth resolution

In order to replace SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE who has resigned on December 19th, 1995, the assembly elects BBL TRUST S.A. - Luxembourg with effect on January 1, 1996, as statutory auditor. Its mandate will end on the annual general meeting to be held on 1996.

The resolution passed with 272,451 shares voting for and 7,200 shares voting against.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 42.000.- Luxembourg Francs.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THE GOOD HOLDING COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, 4, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu le 11 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 119 du 2 avril 1992.

L'assemblée est présidée par Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Florence Le Dily, administrateur de société, demeurant à Hagondange. L'assemblée choisit comme scrutateur, Maître Charles Duro, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Information sur les opérations courantes de la société et approbation du rapport du Conseil d'Administration, concernant le mode proposé pour procéder à la liquidation de la société, adressée aux actionnaires.

2) Décision de procéder à la dissolution de la société THE GOOD HOLDING COMPANY S.A., et de prononcer sa liquidation à partir d'aujourd'hui.

3) Nomination d'un liquidateur.

4) Détermination des pouvoirs du liquidateur.

5) Rémunération du liquidateur.

6) Election d'un commissaire aux comptes.

7) Divers.

II. Que les convocations à la présente assemblée extraordinaire contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 70 des lois coordonnées sur les sociétés, par lettres recommandées.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV. Qu'il appert de la liste de présence que sur les trois cent quarante-neuf mille trois cent quarante-huit (349.348) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, deux cent soixante-dix-neuf mille six cent cinquante et une (279.651) actions.

V. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur les opérations courantes de la société et sur le mode de la liquidation proposé, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires approuvent le rapport du Conseil d'Administration concernant le mode de la liquidation. Ce rapport sera annexé à la présente minute.

Cette résolution a été adoptée par 272.451 actions votant pour et 7.200 actions votant contre.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de procéder à la dissolution de la société THE GOOD HOLDING COMPANY S.A., et de prononcer sa mise en liquidation à partir d'aujourd'hui.

Cette résolution a été adoptée par 272.451 actions votant pour et 7.200 actions votant contre.

Troisième résolution

Monsieur Anders Hvide, managing director, demeurant à Oslo, est nommé comme liquidateur de la société.

Cette résolution a été adoptée par 272.451 actions votant pour et 7.200 actions votant contre.

Quatrième résolution

Conformément au mode de liquidation proposé dans le rapport du Conseil d'Administration et approuvé par les actionnaires, le liquidateur aura les pouvoirs suivants:

- * Le liquidateur est dispensé de faire dresser un inventaire et peut se référer aux livres de la société.
 - * Le liquidateur a les pouvoirs prévus comme indiqué par l'article 144 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
 - * Le liquidateur est autorisé à racheter ses propres actions de la société à un prix qui ne dépassera pas 14.- USD par action. Une offre devra être adressée à chaque actionnaire.
 - * Le liquidateur payera les dettes de la société.
 - * Le liquidateur distribuera à chaque actionnaire, au prorata de leur participation, le restant des actifs composé des actions que la société détient dans MINDEX ASA et par paiement en espèces après apurement des dettes du solde.
- Cette résolution a été adoptée par 272.451 actions votant pour et 7.200 actions votant contre.

Cinquième résolution

Le liquidateur sera rémunéré par la société sur base de vacation.

Cette résolution a été adoptée par 272.451 actions votant pour et 7.200 actions votant contre.

Sixième résolution

Afin de remplacer la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE qui a démissionné le 19 décembre 1995, l'assemblée désigne comme commissaire aux comptes, la société BBL TRUST S.A., Luxembourg, avec effet le 1^{er} janvier 1996. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale extraordinaire en 1996.

Cette résolution a été adoptée par 272.451 actions votant pour et 7.200 actions votant contre.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de 42.000,- francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ph. Morales, F. Le Dily, Ch. Duro, A. Lentz

Enregistré à Remich, le 14 mars 1996, vol. 458, fol. 28, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 mars 1996.

A. Lentz.

(11739/221/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

PRI/TECH, PRIVATE AMERICAN TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 20.566.

Les états financiers au 31 décembre 1991, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 477, fol. 103, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour le Liquidateur

BANQUE PRIVÉE

EDMOND DE ROTHSCHILD S.A.

Succursale de Luxembourg

P. Visconti G. Verhoustraeten

(11707/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

PRI/TECH, PRIVATE AMERICAN TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 20.566.

Les états financiers au 31 décembre 1992, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 477, fol. 103, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour le Liquidateur

BANQUE PRIVÉE

EDMOND DE ROTHSCHILD S.A.

Succursale de Luxembourg

P. Visconti G. Verhoustraeten

(11708/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

PRI/TECH, PRIVATE AMERICAN TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 20.566.

Les états financiers au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 477, fol. 103, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour le Liquidateur

BANQUE PRIVEE
EDMOND DE ROTHSCHILD S.A.
Succursale de Luxembourg
P. Visconti G. Verhoustraeten

(11709/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

PRI/TECH, PRIVATE AMERICAN TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 20.566.

Les états financiers au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 477, fol. 103, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour le Liquidateur

BANQUE PRIVEE
EDMOND DE ROTHSCHILD S.A.
Succursale de Luxembourg
P. Visconti G. Verhoustraeten

(11710/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

PRI/TECH, PRIVATE AMERICAN TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 20.566.

Les états financiers au 18 mars 1996, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 477, fol. 103, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour le Liquidateur

BANQUE PRIVEE
EDMOND DE ROTHSCHILD S.A.
Succursale de Luxembourg
P. Visconti G. Verhoustraeten

(11711/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

TOITURES ZANOTTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 245, route de Kayl.

Assemblée Générale Extraordinaire de la S.à r.l. TOITURES ZANOTTI du 18 janvier 1996

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures.

Ordre du jour

Nomination.

Signatures.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

Monsieur Zanotti Ricardo	499 parts sociales
Monsieur Zanotti Marco	1 part sociale
	<u>500 parts sociales</u>

D'un commun accord, ils nomment à la fonction de gérant technique Monsieur Marcel Froelinger, demeurant à F-57640 Olgy, 9, rue de la Chapelle.

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10.45 heures.

Fait à Dudelange, le 18 janvier 1996.

R. Zanotti

M. Zanotti

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mars 1996, vol. 302, fol. 55, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(11742/612/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

FPC, FEDERATION DES PROFESSIONNELS DE LA COMMUNICATION,**A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg, 23, allée Scheffer.

L'assemblée générale ordinaire de la FPC réunie en date du 14 mars 1996, dûment convoquée et l'ensemble des membres étant présents ou représentés par procuration, s'est unanimement prononcée en faveur de la révision statutaire proposée.

La teneur des statuts est dorénavant la suivante:

Dénomination, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. L'association porte le nom de FEDERATION DES PROFESSIONNELS DE LA COMMUNICATION, association sans but lucratif.

Art. 1.2. L'association a pour objet la défense et la sauvegarde des intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres, ainsi que la défense et le développement des liens de solidarité entre ses membres.

Le but de l'association est de faire progresser les connaissances et l'efficacité des pratiques dans le domaine de la communication en général, notamment du marketing, de la publicité, des relations publiques, de l'audiovisuel, du design ainsi que des communications économiques et sociales, par son action propre et en coopération avec d'autres organismes ou associations nationales ou internationales.

A cette fin, elle peut agir seule ou dans le cadre de toute association nationale ou internationale dont elle est ou pourra devenir membre.

Art. 1.3 L'association a son siège social au Grand-Duché de Luxembourg, 23, allée Scheffer à Luxembourg.

Art. 1.4 La durée de l'association est indéterminée.

2. Exercice social

Art. 2. L'exercice social coïncide avec l'année civile. L'année de la constitution commencera à partir de la publication des statuts au Mémorial et l'exercice se terminera au 31 décembre 1996.

3. Membres

Art. 3. 1 Peuvent devenir membres de l'association toutes les associations représentatives du domaine de la communication se consacrant à une activité telle que définie à l'article 1.2. des présents statuts, qui sont légalement établies au Grand-Duché de Luxembourg et qui acceptent les présents statuts.

Toute association désirant faire partie de la FPC doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration. Le conseil d'administration procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement par vote secret et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée. La décision sera communiquée à l'association par simple courrier.

Art. 3.2 Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 3.3 Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire l'associé qui, après mise en demeure lui envoyé par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans un délai de trois mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Tout associé peut être exclu lorsqu'il agit contre les intérêts de la FEDERATION DES PROFESSIONNELS DE LA COMMUNICATION.

4. Assemblée générale

Art. 4.1 L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée est constituée des membres des comités des diverses associations membres.

Elle se réunit chaque année au mois de mars, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée quinze (15) jours à l'avance par lettre circulaire à tous les membres, ensemble avec l'ordre du jour.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres par lettre circulaire.

Art. 4. 2 Des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité des deux tiers (2/3) des membres présents ou représentés.

5. Administration

Art. 5.1 L'association est gérée par un conseil d'administration. Chaque association membre délègue deux membres de son comité dans le conseil d'administration de la FPC pour une durée de quatre (4) ans.

Ils désignent entre eux, à la majorité simple, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

La durée de leur mandat est de quatre (4) ans.

Leurs pouvoirs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

Les membres sont rééligibles.

Art. 5.2 Le conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige.

De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers (2/3) de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre.

Art. 5.3 L'association est valablement engagée par deux signatures conjointes du président, du vice-président, du secrétaire ou du trésorier.

Art. 5.4 Le conseil d'administration peut sous sa responsabilité déléguer, pour des affaires particulières, ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

6. Droit d'entrée/cotisation

Art. 6. La cotisation annuelle de base est fixée par le conseil d'administration.

7. Mode d'établissement des comptes

Art. 7. Le conseil d'administration établit les comptes des recettes et des dépenses de l'exercice social et les soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet du budget de l'exercice suivant.

8. Modification des statuts

Art. 8.1 L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers (2/3) des membres.

Art. 8.2 Les modifications des statuts ainsi que leur application s'opèrent conformément aux articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée.

9. Dissolution et liquidation de l'association

Art. 9.1 La dissolution de l'association s'opère conformément aux articles 20 et 22 de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée.

Art. 9.2 En cas de dissolution volontaire ou juridique de l'association, le ou les liquidateurs donneront aux biens de la fédération, après acquittement du passif, une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée.

Art. 9.3 Pour tous les points réglés par les présents statuts, les comparants se soumettent aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la FPC se compose de huit (8) délégués, soit deux (2) délégués de chacune des quatre (4) associations membres MarkCOM a.s.b.l. (association des agences conseils en marketing et communication), DESIGN LUXEMBOURG, A.s.b.l., ESPACE PUB A.s.b.l., et. U.L.P.A. A.s.b.l., (UNION LUXEMBOURGEOISE DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE).

Le conseil d'administration s'est réuni en date du 14 mars 1996 et a désigné à l'unanimité:

- comme président: M. Frank Schmit (MarkCOM A.s.b.l.)
- comme vice-président: M. Roland Kayser (ESPACE PUB)
- comme secrétaire: M. Claude Waringo (U.L.P.A. A.s.b.l.)
- comme trésorier: M. Marc Wagner (DESIGN LUXEMBOURG A.s.b.l.)
- comme membres: Mme Netty Thines (MarkCOM A.s.b.l.)
M. Claude Bintz (ESPACE PUB A.s.b.l.)
M. Fern Rollinger (DESIGN LUXEMBOURG A.s.b.l.)
M. Paul Thiltges (U.L.P.A. A.s.b.l.)

Luxembourg, le 14 mars 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 478, fol. 98, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11756/000/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

CONGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 42.324.

Assemblée générale extraordinaire

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit mars,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée CONGO, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich, constituée sous la dénomination de DICKFA, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 17 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 112 du 16 mars 1993, et modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Tom Metzler, le 22 février 1996, en voie de publication au Mémorial C.

Tous les associés sont présents, à savoir:

1. Monsieur Raymond dit Ray Hickey, ouvrier, demeurant à Luxembourg, 126, avenue de la Faïencerie, propriétaire de neuf cents (900) parts sociales,

2. Monsieur John Lane, ouvrier, demeurant à Luxembourg, 2, rue des Primevères, cent (100) parts sociales.

Les associés se considèrent comme dûment convoqués, et après avoir délibéré ils prennent, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés acceptent la démission avec effet au 4 mars 1996, de Monsieur François Dickes, indépendant, demeurant à Luxembourg, de sa fonction de gérant de ladite société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant est accordée à Monsieur François Dickes.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérant technique de la société, Monsieur John Lane, préqualifié.

Les associés décident de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérant administratif de la société, Monsieur Ray Hickey, préqualifié.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 478, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11784/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

ARCHIVES INDUSTRIELLES LUXEMBOURGEOISES, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 6, Plateau du St. Esprit.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

Monsieur Marc Bonvini, professeur-ingénieur, demeurant à Bascharage,

Monsieur Serge Hoffmann, président de l'association DE MINETTSDAPP, KULTUR AM SÜDEN, demeurant à Bettembourg,

Madame Antoinette Lorang, historienne de l'art, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Jacques Maas, professeur, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Cornel Meder, directeur des Archives Nationales, demeurant à Differdange,

Monsieur Prosper Schroeder, ingénieur, président de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Jean-Claude Schumacher, SERVICE DES SITES ET MONUMENTS NATIONAUX, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Raymond Steil, professeur, demeurant à Differdange,

Monsieur Jean-Marc Wagener, ingénieur, demeurant à Luxembourg,

il a été constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 1^{er}. Dénomination et siège. L'association est dénommée ARCHIVES INDUSTRIELLES LUXEMBOURGEOISES. Son siège social est fixé à Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision du conseil d'administration.

Art. 2. Objet. L'objet des ARCHIVES INDUSTRIELLES LUXEMBOURGEOISES est la conservation et la gestion d'archives industrielles privées, ainsi que l'animation d'un centre de documentation et de recherche en histoire économique et sociale, afin de contribuer à la sauvegarde du patrimoine industriel luxembourgeois et au développement de la recherche scientifique en histoire économique, sociale et technique.

L'association collaborera avec les autorités compétentes tant du secteur public que du secteur privé, en particulier les Archives Nationales du G.-D. de Luxembourg, les entreprises privées, les associations culturelles, scientifiques et professionnelles concernées.

Art. 3. Membres. En dehors des membres effectifs, individuels ou collectifs, l'association recrute des membres d'honneur. La qualité de membre effectif s'acquiert par décision unanime du Conseil d'Administration. L'association doit comprendre un minimum de cinq membres.

Tout associé effectif est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission au conseil d'administration.

L'exclusion d'un membre effectif est régie par l'art. 12 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 4. Administration. L'activité de l'association s'exerce à travers ses organes qui sont:

1. L'Assemblée Générale.

2. Le Conseil d'Administration est élu par l'Assemblée Générale et est chargé par elle de l'exécution et au besoin, de l'interprétation de ses directives. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires sociales.

Il décide des options et des engagements financiers de l'association. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'Assemblée Générale par la loi ou les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 5. Assemblée Générale. L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres effectifs. Elle décide souverainement de l'activité générale, des buts de l'association et de son orientation. Elle élit le Conseil d'Administration. Elle est convoquée par celui-ci une fois par an.

Elle peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige. Les convocations individuelles, faites à huit jours d'avance par les soins du Conseil d'Administration, doivent être accompagnées d'un ordre du jour qui prévoit obligatoirement des délibérations et décisions sur les activités futures de l'association.

Une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire pour les objets désignés à l'article 4 de la loi organique du 21 avril 1928 et pour:

- a) la fixation des cotisations qui ne peuvent pas dépasser 1.000 frs,
- b) l'approbation des rapports de gestion et d'activité du Conseil d'Administration,
- c) la nomination de deux vérificateurs de caisse.

Le vote de l'Assemblée Générale se fait par membre. En cas d'empêchement, le membre pourra se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration, sans que le nombre de mandats par membre puisse dépasser deux.

L'Assemblée Générale décide par vote à main levée ou au secret. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, la proposition est rejetée.

Art. 6. Conseil d'Administration. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration, choisi parmi les membres effectifs et élu par l'Assemblée Générale pour une durée de deux ans.

L'Assemblée Générale fixe le nombre des administrateurs.

Le Conseil d'Administration procède à la désignation parmi ses membres d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier et définit leurs compétences.

Art. 7. Recettes. Les recettes de l'Association consistent dans les dons et legs, cotisations, subsides et subventions de toutes sortes qu'elle pourra recevoir.

Art. 8. Modification des statuts. La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi organique du 21 avril 1928.

Art. 9. Dissolution de l'association. La dissolution de l'Association est prononcée par l'Assemblée Générale, convoquée à cette fin en conformité avec la loi organique du 21 avril 1928 (art. 20). L'actif restant sera affecté à une association ayant un but similaire.

Fait à Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1996, vol. 477, fol. 102, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11761/000/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

SODEMARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Bertels.
R. C. Luxembourg B 32.589.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1996, vol. 477, fol. 101, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration
Signature*

(11732/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

SODEMARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Bertels.
R. C. Luxembourg B 32.589.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'assemblée générale du 25 mars 1996 que le mandat des administrateurs a été reconduit pour une nouvelle période de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2001 et que UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., avec siège social à Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes pour la même période.

*Pour extrait conforme
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1996, vol. 477, fol. 101, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11733/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.
